

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	41	43

N° 71/2018

OBJET : Annule et remplace suite à une erreur matérielle - Travaux de Pool routier et voiries - Autorisation de signature du marché.

L'an deux mille dix-huit et le 03 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 mars 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Nadia ESTANG.

Messieurs René AZEMA, Joël MASSACRIER, Pascal TATIBOUET, Patrick CASTRO, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Patrick LACAMPAGNE, Régis GRANGE, Michel ZDAN, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT, Michel COURTIADÉ.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Madame Nadine BARRE donne procuration à Monsieur Philippe FOURMENTIN, Monsieur René MARCHAND donne procuration à Monsieur Bernard TISSEIRE.

ABSENTS EXCUSES : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs René PACHER, Serge MARQUIER, Pascal BAYONI.

ABSENTS NON EXCUSES : Monsieur Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean CHENIN a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le cabinet SEBA SUD OUEST – 2 AU a été désigné maître d'œuvre pour les travaux de voiries 2018 (pool routier 2018, urbanisations 2018 et cheminements piétonniers 2018 (marché notifié en décembre 2017).

Les communes concernées par ces travaux sont les suivantes : Auribail, Auterive, Beaumont sur Lèze, Grépiac, Lagrâce-Dieu, Le Vernet, Mauressac, Miremont, Puydaniel et Venerque.

Par délibération n° 21/2018 du 6 février 2018, le Conseil communautaire a autorisé le Président à engager la consultation pour les Travaux Pool routier 2018 comme suit :

- Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum
- Montant minimum HT : 400 000€
- Montant maximum HT : 1 200 000€

La consultation a été engagée le 8 février 2018 auprès du BOAMP et du profil acheteur de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le



ID : 031-200068807-20180403-71BIS_2018-DE

Trois propositions techniques et financières ont été reçues dans les délais ; l'ouverture des plis a eu lieu le 5 mars 2018. Les plis ont ensuite été remis au maître d'œuvre de l'opération pour analyse, engagement des négociations et rédaction du rapport d'analyse des offres.

Au vu du rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO, lors de la séance du 26 mars 2018, ont attribué le marché à **l'entreprise COLAS sud-ouest** pour l'offre après la phase de négociations pour un montant estimé à 618 671.08€ HT.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité:

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande correspondant ;

AUTORISE le Président à signer les bons de commande relatifs à cet accord-cadre ;

PREND toutes les mesures administratives éventuelles au cours du marché ;

INSCRIT les crédits au BP 2018.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS